

*Seul le texte prononcé fait foi*

**Conférence de presse du SECO du 25 mai 2012**

## **La nouvelle immigration est un plus pour la Suisse**

*Thomas Daum, directeur de l'Union patronale suisse*

Suite au débat enflammé que suscite l'immigration, la libre circulation des personnes entre la Suisse et l'UE fait de nouveau l'objet de critiques. A ce propos, hélas, les affirmations sommaires et les préjugés politiquement instrumentalisés semblent dominer, au détriment d'une analyse sereine des développements économiques, démographiques et sociaux. Il est d'autant plus important, dès lors, de rappeler les réalités chiffrées des effets de la libre circulation des personnes, présentées depuis maintenant 8 ans par les rapports de l'Observatoire. La critique de la libre circulation peut être largement désamorcée, du moins relativisée par ce suivi détaillé du marché du travail et des assurances sociales liées à ce marché, afin de faire apparaître l'ouverture du marché du travail avec l'UE comme étant au total nettement bénéfique pour la Suisse.

### **Aspects positifs de la libre circulation des personnes**

1. L'immigration évolue selon le profil conjoncturel et les besoins de l'économie. Elle a fortement augmenté entre 2006 et 2008, permettant de mettre pleinement à profit les possibilités de croissance qui avaient stimulé cette période d'essor. Elle a ensuite enregistré une baisse du fait de la récession, mais moins forte que prévue puisque l'emploi s'est rapidement remis à progresser en Suisse.
2. L'immigration vient le plus souvent compléter l'offre de main-d'œuvre nationale et les effets d'éviction qu'elle peut produire ne sont que marginaux. Grâce à la modulation de la demande, les travailleurs peuvent être affectés de manière différenciée, conformément au développement des diverses branches et entreprises. Là où l'emploi évolue de manière moins positive, c'est à cause du recul relatif de la demande de personnel peu qualifié, phénomène typique des économies très développées. Dans les segments de qualification mineurs, on observe en outre des effets de substitution, liés aux difficultés accrues de recrutement dans les Etats tiers et au degré de qualification généralement élevé de la main-d'œuvre indigène.
3. L'évolution et la structure du chômage présentent les mêmes schémas qu'au cours des décennies antérieures à l'introduction de la libre circulation des personnes. Le risque de chômage dépend essentiellement du degré de qualification des personnes concernées ainsi que des influences plus ou moins saisonnières et des fluctuations conjoncturelles que connaissent certains secteurs. Ce qui importe, c'est de relever que la très nette différence entre chômeurs suisses et étrangers s'explique avant tout par l'importante proportion de sans-emploi observée parmi les ressortissants d'Etats tiers qui résident depuis longtemps en Suisse, proportion qui a même légèrement diminué depuis l'introduction de la LCP. A relever encore, dans l'analyse détaillée, la faible différence entre Suisses et Allemands.
4. L'évolution des salaires et les structures salariales ne sont guère touchées par l'immigration. Aucune pression généralisée ne s'observe sur les bas salaires. L'effet discrètement atténuant qui s'exerce sur les hauts revenus - lesquels bénéficiaient de la rareté de l'offre avant la libre circulation des personnes - est inoffensif du point de vue de la politique sociale, tout en allégeant quelque peu les coûts élevés du travail en Suisse, ce qui avantage la place helvétique.



5. L'ouverture de notre marché aux travailleurs de l'UE ne s'est pas traduite par du «tourisme social au détriment de nos assurances». Chez les ressortissants de l'UE-27/AELE, les cas de rente de l'assurance-invalidité ont baissé de 12% depuis 2000, alors qu'elles ont progressé de 24% parmi les rentiers suisses. Bien plus sensible en revanche (+61%) a été la progression du nombre de rentiers parmi les ressortissants d'Etats tiers immigrés en Suisse depuis un certain temps. En 2009, les cotisations à l'assurance-chômage versées par les ressortissants de l'UE-27/AELE égalaient presque les prestations de l'AC auxquelles ces mêmes personnes ont fait appel, les Allemands et les Français présentant même un meilleur rapport /cotisations-prestations que les Suisses. Dans l'AC aussi, les charges importantes sont imputables aux immigrés de longue date peu ou pas qualifiés. Depuis l'introduction de la libre circulation intégrale (2007), le nombre de bénéficiaires de PC en provenance d'un Etat de l'UE-27/AELE n'a progressé que de 4%, contre une hausse de 13% chez les Suisses et les ressortissants d'Etats tiers. En ce qui concerne enfin les quotes-parts du recours à l'aide sociale, il apparaît en 2010 que les ressortissants de l'UE27/AELE ne se situent qu'à 0,6 point au-dessus des Suisses et que les Allemands restent même à 0,8% au-dessous.
6. On ne peut absolument pas parler de «pillage» de nos assurances sociales lorsqu'on sait qu'en 2010, les ressortissants de l'UE-27/AELE ont versé 22% des cotisations au 1<sup>er</sup> pilier, dont ils n'ont reçu que 15% des prestations, PC incluses. Aux finances de l'AVS en particulier, l'immigration apporte donc un allègement. D'une part elle contribue à amortir quelque peu l'effet de l'arrivée à l'âge de la retraite de la génération du baby boom attendu ces deux prochaines décennies, d'autre part, de nombreux autres migrants très qualifiés versent d'avantage de cotisations que ce qu'ils toucheront plus tard à titre de rentes.

### **La nouvelle immigration et le renforcement structurel du marché suisse du travail**

Divers résultats partiels du 8ème rapport de l'Observatoire confirment (comme ceux qui l'on précédé) la nécessité de distinguer entre «l'immigration ancienne», liée à la politique des étrangers de l'époque, de la «nouvelle immigration» née du régime de la libre circulation des personnes. C'est le seul moyen de se faire une idée claire des avantages et des inconvénients de la libre circulation pour la Suisse. Cette évaluation doit tenir compte du fait que l'accès à des ressources en personnel qualifié revêt une importance déterminante pour notre pays et pour son économie très développée, puisqu'il ne peut être garanti par le réservoir limité de la population active domestique. Les données de l'ESPA le confirment: à la fin 2011, 31% des entreprises interrogées disaient avoir des difficultés à trouver du personnel qualifié, ce chiffre dépassant même sensiblement les 40% dans plusieurs branches! Le recrutement dans l'UE/AELE ainsi que - sélectivement - dans les "Etats tiers" assure ainsi l'indispensable appoint. La «nouvelle immigration» comble aussi et surtout des lacunes qualitatives, en permettant de faire venir en Suisse du personnel bien formé, voire très bien formé: si entre 1986 et 1994, 51% des étrangers arrivant en Suisse possédaient un titre du niveau secondaire II, cette proportion s'élève à 83% parmi les «nouveaux immigrants» (2002-2010). Entre ces deux périodes d'immigration, le taux de diplômes du niveau tertiaire est passé de 15% à 51% chez ces étrangers, ce qui correspond à une progression nettement plus forte que dans la population active suisse totale (33%). L'offre de personnel a connu ainsi un sensible renforcement structurel, au bénéfice du potentiel de croissance de notre économie.

Une transformation structurelle encore plus poussée de l'immigration dans le marché suisse du travail va sans doute s'imposer en raison de l'évolution démographique. Il va sans dire que le potentiel de la population «autochtone» doit être encore mieux exploité grâce à des mesures de formation continue et au recours accru à la force de travail des femmes et des seniors. Mais cela ne suffira pas pour combler les besoins de l'économie suisse en personnel spécialisé, cadres et chercheurs.



## **Les mesures d'accompagnement agissent contre les abus**

Le 8<sup>ème</sup> rapport de l'Observatoire ne contredit pas seulement les opposants fondamentaux à la libre circulation des personnes; il affaiblit aussi considérablement les critiques dirigées contre l'efficacité des mesures d'accompagnement (FlaM). Lorsque le rapport constate à plusieurs reprises que les bas salaires sont, ponctuellement tout au plus, sous pression en raison de l'immigration en provenance de l'UE, mais qu'ils se sont au contraire améliorés dans plusieurs domaines, on ne peut certainement pas parler d'un danger généralisé de dumping salarial. Les taux d'infraction allant jusqu'à 30% que mentionne le rapport sur les mesures d'accompagnement doivent donc être fortement relativisés. Il paraît plausible, en partant des infractions effectivement sanctionnées, d'évaluer entre 6 et 12% les cas de sous-enchère salariale selon les catégories considérées. Et ce n'est pas non plus une donnée statistique théorique, mais le résultat de contrôles ciblés pour la plupart !

Malgré cette relativisation, l'Union patronale suisse soutient le projet du Conseil fédéral visant à adapter les mesures d'accompagnement afin d'améliorer la lutte contre l'indépendance fictive et de favoriser l'imposition de salaires minimaux obligatoires dans les contrats-types de travail ainsi que les sanctions fondées sur l'extension du champ d'application des conventions collectives de travail. Nous refusons, par contre, de nouveaux durcissements comme l'extension de la responsabilité solidaire entre l'entrepreneur principal et les sous-traitants ainsi que la caution obligatoire légale. Au-delà des réserves juridiques qu'elles soulèvent, les conséquences négatives de telles dispositions pour les PME plaident très clairement contre elles.

## **Bilan globalement positif de la libre circulation**

Sur la base des expériences et analyses actuelles, la libre circulation des personnes apparaît comme un bénéfice pour la Suisse et comme une condition nécessaire au maintien de la prospérité économique de notre pays. Nous ne négligeons nullement pour autant ses effets secondaires sur le marché immobilier, en termes de sollicitation des infrastructures ou sur le plan sociétal. Mais tant que ces conséquences pourront être atténuées par une politique adéquate, le bilan général restera clairement positif.

### **Contact:**

Thomas Daum  
UNION PATRONALE SUISSE  
Hegibachstrasse 47  
8032 Zurich  
Tél. +41 (0)44 421 17 31  
Mobile : +41 (0)79 438 06 61  
Courriel: daum@arbeitgeber.ch